



COMITE DE PILOTAGE

37ème réunion ordinaire du Comité de pilotage de l'ITIE-Togo, tenue à Lomé le lundi 28 juin 2021

Résolution n° 2

Le Comité de pilotage, au cours de sa 37^{ème} réunion ordinaire tenue à Lomé le lundi 28 juin 2021, a procédé à l'examen de la version provisoire du rapport ITIE 2018 et adopté les résolutions y relatives.

De l'examen dudit rapport, il ressort le constat ci-après :

- La majorité des entreprises ainsi que des agences gouvernementales n'ont pas pu certifier les formulaires de déclarations qu'elles ont soumis dans le délai imparti.

Au vu de ce constat qui est de nature à remettre en cause la fiabilité des données, le Comité de pilotage,

Considérant que la période de l'élaboration des rapports ITIE 2018 et 2019 ayant coïncidé avec le moment où les états financiers de la plupart des entreprises étaient en cours d'élaboration, la majorité d'entre elles n'ont pas pu certifier les formulaires de déclarations qu'elles ont soumis dans le délai imparti ;

Décide de :

- Demander au Conseil d'administration de l'ITIE Internationale une dérogation spéciale pour la prorogation du délai de publication du rapport ITIE 2018 au 31 juillet 2021, en vue de permettre à la majorité des entreprises et agences gouvernementales de certifier leurs formulaires de déclarations avant la publication de la version finale dudit rapport.

Adoptée à Lomé, le 28 juin 2021

Pour le Comité de pilotage

Le Coordonnateur national

Didier Kokou AGBEMADON

Le Président de séance

Alfo Tchitchi DEDJI

